



Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée

Paris, le 12 juillet 2021

Monsieur le Président de la République,

Olivier CADIC

Nous avons l'honneur de vous saisir de la situation des Français établis hors de l'espace européen qui n'ont pas pu être vaccinés avec un produit homologué par l'Agence européenne de médicament, à l'heure où les media se font l'écho d'une possible extension du passe sanitaire pour des événements de la vie quotidienne, comme se rendre au restaurant, au cinéma ou au musée.

Robert del PICCHIA

Alors que la stratégie vaccinale du gouvernement était élaborée, plusieurs réunions ont été organisées par Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'État notamment chargé des Français de l'étranger. Les pays ont été classés en trois catégories, en fonction de la possibilité qu'ils offraient à nos compatriotes d'accéder à un produit homologué par l'Agence européenne du médicament.

SENATEURS DES FRANÇAIS
ETABLIS HORS DE FRANCE

Selon le Secrétaire d'État, une solution alternative aurait été nécessaire pour près de 230.000 de nos compatriotes. Depuis début mars, aucune information n'a été délivrée aux parlementaires.

*Vice-Présidents de la Commission
des Affaires étrangères,
de la Défense et des Forces armées*

La fermeture des frontières n'a pas permis à nos compatriotes de revenir en France pour se faire vacciner. Ainsi, un grand nombre de nos compatriotes ont-ils reçu le produit proposé dans leur pays d'accueil. Cette démarche a été fortement encouragée par les autorités françaises, soit parce qu'un passeport vaccinal (et non sanitaire) était imposé pour la vie quotidienne, soit encore pour que nos personnels enseignants puissent reprendre les cours en présentiel.

Notons encore que dans le cadre du programme COVAX, un vaccin AstraZeneca produit en Inde ou en Corée a été administré à nos compatriotes, le « Covidshield ». Après avoir reçu une homologation, il n'est aujourd'hui plus considéré comme adéquat par l'instance européenne. Nous apprenons en outre que le programme COVAX va recevoir 110 millions de doses des vaccins chinois afin d'assurer « un accès équitable à la vaccination dans 200 pays ». C'est souvent via ce programme que nos compatriotes sont vaccinés.



La stratégie de réouverture progressive des frontières, qui n'a fait l'objet d'aucune information ni concertation, a été l'occasion d'apprendre que la France ne reconnaît pas les vaccins chinois ou russe, contrairement à la Grèce. L'incompréhension de nos compatriotes est grande, dans la mesure où la directive européenne prévoyait cette possibilité, a fortiori alors que l'OMS a validé ces vaccins.

Nombre de nos ressortissants, vaccinés avec ce qu'ils ont pu avoir, doivent donc encore fournir des tests PCR ou observer une quarantaine de 10 jours sur arrêté préfectoral à leur arrivée en France.

En outre, les autres, qui ont pu être vaccinés avec un produit homologué, quelque fois même au sein des postes consulaires lors des rares campagnes récemment organisées, n'ont pas le QR code qui leur permettrait de voir leur vaccination reconnue, puisque l'application TousAntiCovid ne prend en compte que les vaccinations réalisées sur le sol français.

Enfin et contrairement à ce qu'annonçait le Secrétaire d'État chargé des Français de l'étranger début juillet, un arrêté publié au Journal officiel rend les tests de dépistage payant pour les Français non affiliés à la sécurité sociale française ou résidant dans un pays hors de l'espace européen. Ceux qui vont devoir payer sont ceux qui n'ont pas eu le choix.

Aujourd'hui, de nombreux compatriotes nous informent de leur volonté de se faire vacciner avec un produit homologué à leur arrivée en France en plus des deux doses déjà reçues, afin de ne pas être discriminés davantage. Nous ne savons rien des contre-indications ou des délais à respecter entre plusieurs injections. Interrogé, le ministère de la Santé n'a pas répondu à nos interrogations.

Alors que l'extension du passe sanitaire pour les actes de la vie courante est soumis à votre arbitrage, nous vous demandons de ne pas condamner nos compatriotes à une double peine.

Ils n'ont pas pu avoir un vaccin homologué, allons-nous désormais les contraindre à multiplier les tests payants si ces derniers deviennent obligatoires pour aller au restaurant ou au cinéma en famille ?

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Olivier Cadic

Robert del Picchia